



**ETUDE sur « Impact des politiques agricoles européennes (APE)
sur les exploitations familiales au Cameroun »**



Les Verts | ALE
au Parlement européen

Réalisée avec le soutien du groupe Verts/ALE au Parlement Européen

SOMMAIRE

I. Introduction générale

1- Justification et contexte

2- Problématique

II. Intérêts et Objectifs de l'étude

1- Intérêts

2- Objectifs

III. Méthodologie

1- Recherche documentaire

2- Analyse des données

3- Approche méthodologiques

IV. Corps de l'étude

1- Chronologie normative des APE

2- Etats des lieux de la paysannerie et de l'agriculture

3- Analyse cause-effet

4- Conclusion

V. Bibliographie

I. Introduction générale

1- Justification et contexte

Depuis le milieu des années 1980, les politiques agricoles des pays d'Afrique sub-saharienne se sont inscrites dans le cadre général et impératif des programmes d'ajustement structurel, prolongés et amplifiés à partir des années 1990 par la libéralisation croissante des échanges commerciaux. Dans le secteur agricole, les réformes économiques et institutionnelles mises en œuvre ont présenté trois caractéristiques principales :

- Elles ont été le plus souvent imposées aux États africains dans le cadre des négociations financières globales menées avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale (BM) ;
- Elles ont largement obéi à un modèle normatif (retrait de l'État des fonctions d'appui à l'agriculture, suppression des mécanismes compensatoires, désarmement des protections et ouverture des marchés) qui a peu pris en compte la diversité des situations agricoles ;
- Les réformes ont opéré à des rythmes variables selon les pays, les régions ou les filières concernées, mais souvent sans grande préparation, des mesures d'accompagnement n'intervenant qu'a posteriori, après des délais importants.

Bloquées et engluées dans une navigation (politiques et accompagnement du secteur agricole au pif) à vue au stade de la production, les exploitations familiales n'arrivent pas à influencer significativement les autres chaînes comme la transformation pour exister dans le cercle très extraverti des produits manufacturés. Et aujourd'hui, lorsqu'on parle de politique agricole Européenne, il s'agit des APE (accords de partenariat économique) qui dans son package vient croiser à juste titre le secteur dans lequel la plus grande majorité de la population Camerounaise est impliqué : l'agriculture.

2- Problématique

Depuis 2007 avec la signature de l'accord intérimaire des APE entre le Cameroun et l'UE, on a abouti en 2016 avec l'entrée en vigueur de l'APE d'étape Cameroun-Union Européenne. L'accord de partenariat économique (APE) signifie donc que depuis 2008 tous les produits exportés par le Cameroun vers l'U.E y circulent librement sans droit de contingentement tarifaire, et 80% de ceux importés de L'Union Européenne à destination du Cameroun sont traités de la même façon. Ces accords interviendront dans un contexte où sur le plan alimentaire, malgré ses potentialités agro-écologiques et de ses exploitations familiales, le Cameroun dès 2011 en termes d'importations avoisinera les 200 milliards de FCFA en termes de denrées alimentaires.

II. Intérêts et Objectifs de l'étude

1- Intérêts

Jusqu'à la fin des années 1990, les agriculteurs africains ont été largement absents du débat international sur l'agriculture mais la situation a changé et les organisations paysannes africaines multiplient depuis peu les prises de position aux niveaux international (OMC, accords entre l'Union européenne et les pays ACP continental (volet agricole du NEPAD) et sous régional. La volonté des organisations paysannes de faire entendre leur voix au niveau international résulte de la prise de conscience, par un nombre croissant de responsables paysans, de l'importance du rôle joué par les centres de décision supranationaux. Les exemples comme la lutte pour la filière du poulet mené par l'ACDIC est aujourd'hui la preuve que la survie des exploitations paysannes méritent un regard différent. La réhabilitation et la rénovation des politiques agricoles recouvrent, pour le Cameroun, des enjeux considérables étant donné l'importance que conserve l'agriculture dans son économie au regard de son potentiel énorme.

Objectifs

La prise de parole récente des organisations paysannes contribue au renouvellement et à l'élargissement du débat sur les questions agricoles au regard des politiques économiques de L'Union Européenne arriver tout dans un contexte où la fragilité et la précarisation des exploitations familiales est perceptible par la faiblesse de la production malgré un potentiel énorme. Cette étude voudrait tout au moins clarifier ou étayer

les relations causes/ effets entre les politiques de l'Union Européenne et la situation des exploitations familiales au Cameroun.

Il est donc question à travers cette étude de comprendre comment le Cameroun ; pays qui regorge 5 zones agro-écologiques en est arrivé à être un pays où les mots « risque de famine » ne sont plus dissonant parce que présentant les effets boomerang de l'entrée en vigueur des politiques de l'union Européenne à savoir :

- Augmentations des importations agro-alimentaire tout azimut.
- Détérioration du niveau de vie des paysans et agriculteurs qui pour la plus part sont dans le bataillon de l'exode rural et l'immigration clandestine.
- Arrivée massive des géants de la grande distribution comme « carrefour ».
- Perte en recette douanière pour le Cameroun.

III. Méthodologie

1- Recherche documentaire

Ce travail qui repose essentiellement sur une recherche documentaire va porter sur la collecte indirecte des informations relevant globalement du domaine de l'agriculture. Il s'agit de rechercher des articles scientifiques et ou de presse, des rapports d'association et d'ONG, des documents de synthèse provenant d'administration publiques, des textes législatifs qui encadre ladite promotion, des ouvrages scientifiques se rapportant au domaine d'étude, etc. Cette collecte se fera à travers les moteurs de recherche comme cairn.info, jstor.org, persee.fr, des sites d'associations spécialisées etc.

2- Analyse des données et approches méthodologiques

Cette étape se fera par 2 approches :

- Qualitative

Le but ici étant la documentation d'un phénomène, sa compréhension autour d'un questionnement qui doit dire Quels sont les événements, structures et processus qui constituent un phénomène.

- Perspective pragmatique

Décrypter des actions, des situations et leurs conséquences en restant focaliser sur l'objet de l'étude.

Ceci ayant pour référence l'abondante littérature disponible sur l'objet de l'étude.

IV. Corps de l'étude

1- Chronologie normative des APE

Le Cameroun avait opté pour l'économie du marché le 28 juillet 1989 par la loi n°89/01. Il avait ratifié l'accord de Marrakech portant institution de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par décret n°5/194 du 26 septembre 1995 et avait institué la concurrence par la loi n°98/13 du 14 juillet 1998. Le 27 décembre 2007, le Cameroun paraphait l'APE avec l'UE et le signait le 15 janvier 2009. Le 18 juillet 2014, le parlement camerounais adoptait la loi n°2014/013 autorisant la ratification de «l'APE d'étape». Cela avait été fait par décret présidentiel n°2014/267 du 22 juillet 2014. Cet accord est entré en vigueur le 04 août 2014 et le démantèlement tarifaire (exonération) a commencé le 04 août 2016.

Les négociations des APE ont été provoquées par les critiques formulées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) contre les régimes préférentiels accordés aux pays ACP, considérés comme illicites, car discriminatoires envers d'autres pays en développement d'Asie et d'Amérique latine. L'OMC avait donné à l'Europe et aux pays ACP jusqu'à décembre 2007 pour convenir d'un nouvel arrangement. Les APE doivent donc succéder au régime préférentiel de l'Accord de Cotonou.

L'APE est un accord de libre-échange se traduisant par une libre circulation des marchandises entre le Cameroun et l'Union Européenne (UE). Dans cet accord :

- Tous les produits exportés par le Cameroun vers l'UE y circulent librement depuis le 01 janvier 2008, sans droits de douane et sans contingentement, à l'exception des armes et munitions où la clause de la nation la plus favorisée est appliquée (NPF) ;
- le Cameroun à son tour va libéraliser 80% des importations d'origine européenne.

Les principales étapes de la mise en œuvre de l'APE bilatéral :

- 17 décembre 2007 : paraphe de l'accord intérimaire ou APE « d'étape » entre le Cameroun et l'UE ;
- 15 janvier 2009 : signature de l'accord intérimaire entre le Cameroun et l'UE ;
- 22 juillet 2014 : ratification par le Cameroun de l'accord d'étape Cameroun-UE
- 24 juillet 2014 : notification à l'UE de la ratification par le Cameroun de l'APE d'étape ;
- 04 août 2016 : entrée en vigueur de l'APE d'étape Cameroun-UE

Le 04 août 2017, le Cameroun est entré dans la phase II des accords de partenariat économique (APE) conclu avec l'Union Européenne et ratifié le 22 juillet 2014 par le président de la République. Tels que définis, ces accords visent à terme, à créer une zone de libre-échange entre ces deux partenaires commerciaux à l'horizon 2023. Cette seconde étape marque le déclenchement du démantèlement tarifaire sur les produits du 2ème groupe importés des pays de l'Union européenne.

La phase II de l'APE bilatéral vise 920 produits principalement constitués des équipements, machines, outils destinés aux unités de production locales et du matériel de transport. Les produits dits du 2e groupe sont démantelés au taux de 15%, et ceux du 1er groupe, dont le processus avait débuté le 4 août 2016, sont passés à un taux de démantèlement de 25 à 50% des droits de douanes à l'importation des marchandises.

Il avait été prévu que La libéralisation se fera de manière progressive, afin d'éviter des pertes brutales, des dommages pour les finances publiques et le tissu industriel local. Elle se fera sur une durée de 13 ans jusqu'en 2029 et se fera par groupes de produits comme l'indique le tableau suivant. Par ailleurs 20% des produits ont été exclus de la libération.

| Groupe de produits | Nombre de lignes tarifaires | Poids importations% | Période de libéralisation | Progressivité de la baisse des droits de douane |
|---|-----------------------------|---------------------|---------------------------|---|
| 1 : libéralisation rapide pour lutter contre la pauvreté | 1631 | 24.88 | 2016-2019 | 25% chaque année sur 4 ans |

| | | | | |
|--|------|-------|-----------|--|
| 2 : libéralisation lente pour encourager la production locale | 971 | 25.41 | 2017-2023 | 15% chaque année sur les 6 premières années et 10% la 7 ^e année |
| 3 : libéralisation très lente pour protéger la production locale et les recettes fiscales | 1405 | 29.64 | 2020-2029 | 10% chaque année sur 10 ans |
| 4 : exclusion de la libéralisation | 1217 | 20.07 | - | Exclus |

2- Etats des lieux de l'agriculture et des exploitations familiales.

Les exploitations familiales dans le contexte Camerounais est la cheville ouvrière de l'agriculture. L'agriculture qui contribue à près de 35% à la formation du PIB est adossée aux 5 200 000 exploitations familiales sur les 5 300 000 existants. Les exploitations familiales fournissent près de 95% des produits vivriers consommés au Cameroun. Ces exploitations qui ont une taille d'un hectare au maximum sont exploitées par les 60% de pauvres qui vivent en milieu rural au Cameroun.

A- Evolution Chronologique des mesures d'appuis et d'accompagnements du secteur agricole.

1) les plans quinquennaux de développement (1960-1986)

En raison du choix politique de l'agriculture comme base de l'économie, les quatre premiers plans quinquennaux de développement (1960-1980) viseront les mêmes objectifs fondamentaux :

- accroître la production agricole aussi bien vivrière que d'exportation et améliorer sa qualité ;
- accroître le revenu paysan ;

- accroître la productivité agricole ;
- valoriser la production agricole par une transformation locale.

A la fin de la période concernée, le bilan diagnostic des 20 années fait le constat de la non atteinte des objectifs et impute cet état des choses :

- au vieillissement continu et marqué des plantations paysannes et de la population active agricole ;
- à un accès insuffisant des paysans aux intrants et autres facteurs de production ;
- à un système d'encadrement peu performant ;
- à la prééminence du droit traditionnel sur la législation foncière ;
- à la stagnation de la productivité des exploitations et;
- au retard accumulé par la recherche agricole en matière de cultures vivrières.

Le faible niveau d'équipement des campagnes et la modicité des revenus agricoles conduisent au phénomène de l'exode rural des jeunes. Pour que les contraintes au développement de l'agriculture soient surmontées à l'horizon 2000, des options sont prises qui doivent être mis en œuvre au cours des plans quinquennaux suivants.

2) Le 6^{ème} plan quinquennal (1986-1987)

Dans le secteur agricole, l'objectif du 6^{ème} plan est la modernisation de l'agriculture, en vue du dépassement du stade de l'autosuffisance alimentaire et d'une contribution forte à la croissance économique du pays. Pour ce faire, les cinq orientations sont :

1. la déconcentration de l'action de l'administration ;
2. la redynamisation de l'encadrement ;
3. l'extension du secteur moderne de type agro-industriel ;
4. la promotion d'exploitations de moyenne importance (EAMI) ;
5. l'insertion des jeunes en milieu rural.

La promotion des exploitations de moyenne importance en 4^{ème} priorité doit en faire des « noyaux de condensation » susceptibles d'entraîner la mutation de l'appareil de production paysanne. Elle passe par la solution au problème foncier¹ et à la mise en place d'une politique de soutien à

¹ Le droit coutumier continue de primer en zone rurale sur la législation moderne ; ce qui ne facilite pas l'obtention du titre foncier par les potentiels investisseurs dans le secteur.

l'investissement. Pour ce faire, il est prévu à cette époque un cahier de charge fixant les engagements réciproques du promoteur et de l'Etat.

2) les années d'après-crise économique et post-dévaluation du FCFA.

Le diagnostic réalisé au moment de l'actualisation du Document de Stratégie de Développement du Secteur Rural (DSDSR) en 2005 a permis de relever que le niveau des ressources publiques allouées au secteur agricole est resté faible par rapport à sa taille et à sa contribution à l'économie.

Au titre de l'exercice budgétaire 2000/2001, le secteur production dont fait partie l'agriculture aura reçu un total de 42 018 millions de FCFA soit 5,36% du budget national, se classant ainsi 7^{ème} sur 8 secteurs². Les difficultés financières mettront par exemple un terme précoce au projet Exploitations Agricoles de Moyennes Importance -EAMI dont la phase d'information du public aura été suivie en quelques mois d'un dépôt de plus de 2000 dossiers de demande de crédit dont 20% bancables.

La dévaluation du FCFA en janvier 1994 en même temps qu'elle redonnait de la compétitivité aux produits agricoles camerounais exportés s'est également traduite par une protection naturelle contre les importations alimentaires se traduisant par une stimulation de la production locale. D'après les statistiques de la BEAC, pour les années 1990, 1995 et 1998, les importations alimentaires du Cameroun ont respectivement été de 211,3 Millions, 144 millions et 134 Millions de dollars des Etats Unis. Une régression due cependant également à la récession économique et aux effets des mesures d'ajustement. Seulement, les produits de grandes consommations et surtout agricole connaîtront une petite embellie voir une quasi dépendance du Cameroun vis-à-vis de l'extérieur en raison d'une situation comateuse des exploitations familiales.

Pendant l'exercice budgétaire 2004, période pendant laquelle les financements PPTTE coulent à flots et que surviennent déjà les cas de détournement massif, une série de projet en direction des exploitations familiales est annoncée en grande pompe sans aujourd'hui pouvoir produire une évaluation d'impact de ces projets. Il s'agissait à l'époque de :

- Le projet de protection du verger café cacao a distribué 400 atomiseurs et 600 pulvérisateurs, ainsi que des pesticides et tenues de

² Derrière les secteurs Enseignement/Formation/Recherche (24,40%) ; Défense et Sécurité (14,77%) ; Infrastructures (10,94%) ; Souveraineté (8,46%) ; Administration Générale et Finances (8,59%) ; Santé et Affaires sociales (8,12%) et devant le secteur Culture/Sport/Loisirs (1,99%).

travail. Il a aussi formé 219 Organisations de producteurs dans sa zone d'intervention.

- Le programme de relance de la filière plantain a distribué aux producteurs près de 126.000 rejets sélectionnés pouvant permettre de planter environ 193 ha.
- Le programme de développement des palmeraies villageoises a sélectionné 3740 producteurs, formé 2200 d'entre eux et distribué 240.000 plants à 1600 petits exploitants à raison d'un ha par exploitant.
- Le programme de valorisation des bas-fonds a présélectionné 825 groupes de paysans, identifié 600 bas-fonds et acquis 1200 motopompes avec les accessoires d'irrigation pour l'équipement des groupes bénéficiaires.
- Le programme de lutte contre les grands fléaux des cultures vivrières a prospecté 1151 ha et traité 525 ha en couloirs contre les acridiens : 9380 ha ont été prospectés pour la lutte anti-aviaire et 175 ha traités ; 220 brigades villageoises ont été créées et 58 autres ont été redynamisées ; 4269 tonnes de denrées stockées ont été traitées
- Le Projet Crédit Rural Décentralisé a apporté un appui financier de proximité aux organisations de producteurs des provinces du Centre, du Littoral et de l'Extrême-Nord en leur dotant de coffre-fort, ou en appuyant les dynamiques endogènes de création de nouvelles caisses

Les financements extérieurs s'élevaient pour l'ensemble des projets en cours d'exécution au 30 juin 2005 à près de 100 milliards de FCFA. On observait cependant des retards dans le démarrage de la plupart des projets en raison d'une part de la faible mobilisation des ressources de contrepartie et d'autre part des procédures lourdes et parfois complexes qui subordonnent les premiers décaissements à une liste de conditionnalités.

La production agricole est au demeurant encore dans sa majorité l'enjeu d'une exploitation familiale mal accompagnée et surexposée aux aléas des accords commerciaux et de libre-échange. Les chiffres indiquent un potentiel énorme ou du moins un existant sur lequel il faudrait réfléchir (tableau ci-dessous à titre d'illustration)

Tableau 14.1: Evolution de la production (en tonnes) des principaux produits agricoles de 2002 à 2013 par région

| Produits | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012e | 2013e |
|------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| céréales | | | | | | | | | | | | |
| Riz, Paddy | 44545 | 47177 | 49960 | 58369 | 64525 | 68267 | 72013 | 144659 | 163078 | 174089 | 181818 | 194094 |
| Maïs | 861392 | 912223 | 966040 | 1050396 | 1249489 | 1322160 | 1394832 | 1625213 | 1670321 | 1572067 | 1749976 | 1647036 |
| Miis | 541975 | 573951 | 607813 | 828832 | 917107 | 976222 | 1006478 | 1145537 | 1187531 | 1240970 | 1296814 | 1355170 |
| Sorgho | 1073663 | 1097282 | 1121426 | 1352693 | 1375386 | 1428568 | 1481750 | 1537057 | 1632004 | 1568804 | 1425895 | 1490060 |
| racines et tubercules | | | | | | | | | | | | |
| Pommes de terre | 136342 | 139342 | 142406 | 133811 | 142119 | 143568 | 145019 | 166772 | 188452 | 196687 | 210015 | 219192 |
| Patatesdouces | 181973 | 185981 | 190068 | 206477 | 221341 | 211037 | 235926 | 266078 | 288970 | 307955 | 327126 | 327126 |
| Manioc | 2003635 | 2047712 | 2092764 | 2393801 | 2652176 | 2767455 | 2882734 | 3340562 | 3808239 | 4082902 | 4287177 | 4596383 |
| Taros (colocases) | 547642 | 1103282 | 1127555 | 1352693 | 1375386 | 1428568 | 1481750 | 1028661 | 1470000 | 1056294 | 1614103 | 1551596 |
| Ignames | 264294 | 280326 | 286497 | 343270 | 366808 | 383212 | 399615 | 466750 | 499564 | 517069 | 537802 | 556647 |
| Légumineuses | | | | | | | | | | | | |
| Haricots secs | 186939 | 193295 | 199866 | 234218 | 248179 | 259411 | 270642 | 468733 | 499872 | 521377 | 489851 | 510925 |

Ce tableau ci-dessus, montre bien un potentiel d'offre agricoles non-négligeable qui pourrait si une politique agricole rationnelle est adossée sur les exploitations familiales booster l'économie et activer les autres pans de la chaîne que sont la transformation et la distribution. Si on s'en tient au cas du riz, on devrait savoir que le Cameroun avoisine les 170 milliards en termes d'importation. La faute à un encadrement et un soutien approximatif de la chaîne de production.

Le retard que met le gouvernement à axer une stratégie basé sur des bassins de production au regard des zones agro-écologiques a pour effet une non-maitrise de la qualité, de l'offre et voir de la quantité comme l'illustre ce tableau ci-dessous.

Tableau 14.5: Superficie et Production des principales céréales de 2009 à 2011 par région

| Produits | Année | | Adamaoua | Centre | Est | Extrême-Nord | Littoral | Nord | Nord-Ouest | Ouest | Sud | Sud-ouest | Cameroun |
|----------|-------|-----------------|----------|--------|--------|--------------|----------|--------|------------|--------|-------|-----------|----------|
| Maïs | 2009 | Superficie (ha) | 93160 | 80168 | 50412 | 92290 | 70657 | 104082 | 76878 | 148760 | 39514 | 65450 | 821371 |
| | | Production (t) | 186320 | 160335 | 100824 | 141204 | 141313 | 208164 | 153756 | 297521 | 79029 | 156747 | 1625213 |
| | 2010 | Superficie (ha) | 91300 | 106645 | 48123 | 93120 | 61730 | 107226 | 80740 | 149013 | 35418 | 72815 | 846130 |
| | | Production (t) | 176831 | 193201 | 90772 | 148104 | 134104 | 210729 | 176473 | 298812 | 68555 | 172740 | 1670321 |
| | 2011 | Superficie (ha) | 95135 | 112984 | 43696 | 101501 | 58644 | 108620 | 70809 | 153483 | 37295 | 67718 | 849885 |
| | | Production (t) | 167132 | 179810 | 86324 | 132405 | 124449 | 191553 | 164120 | 305385 | 65881 | 154948 | 1572067 |
| Riz | 2009 | Superficie (ha) | 369 | 6614 | 340 | 64221 | 23 | 16237 | 22037 | 2953 | 1293 | 1590 | 115677 |
| | | Production (t) | 287 | 7080 | 314 | 81157 | 21 | 16495 | 23705 | 946 | 1247 | 1407 | 134659 |
| | 2010 | Superficie (ha) | 329 | 8798 | 391 | 73300 | 34 | 22713 | 27302 | 3409 | 1799 | 1901 | 139976 |
| | | Production (t) | 440 | 9588 | 373 | 88474 | 25 | 20002 | 27108 | 3393 | 1728 | 1947 | 153078 |
| | 2011 | Superficie (ha) | 316 | 8948 | ... | 85761 | ... | 24326 | 28121 | 3596 | ... | 1749 | 155052 |
| | | Production (t) | 395 | 10164 | 402 | 106818 | 30 | 23347 | 25556 | 4012 | 1491 | 1874 | 174089 |
| Mil | 2009 | Superficie (ha) | 76546 | /// | /// | 691190 | /// | 448506 | 6310 | /// | /// | /// | 1222552 |
| | | Production (t) | 55692 | /// | /// | 745504 | /// | 338980 | 5361 | /// | /// | /// | 1145536 |
| | 2010 | Superficie (ha) | 80764 | /// | /// | 754493 | /// | 490998 | 6328 | /// | /// | /// | 1332582 |
| | | Production (t) | 49750 | /// | /// | 810720 | /// | 321950 | 5111 | /// | /// | /// | 1187531 |
| | 2011 | Superficie (ha) | 76645 | /// | /// | 762792 | /// | 502782 | 5758 | /// | /// | /// | 1347977 |
| | | Production (t) | 51492 | /// | /// | 844771 | /// | 339979 | 4728 | /// | /// | /// | 1240970 |

Source : MINADER/DESA ... = données non disponibles ; t= tonnes ; ha = hectares

En 2017, les importations de blé, riz, maïs et lait ont atteint des proportions jamais observées depuis que l'ACDIC suit l'évolution des importations de denrées alimentaires. Le Cameroun a importé en 2017, plus de 622 000 tonnes de blé, 853 000 tonnes de riz, 46 000 tonnes de maïs et plus de 18 000 tonnes de lait. Les taux d'accroissement pour la période 2013-2017 sont de 6% pour le blé, le riz, le lait et de 32% pour le maïs. Une bonne nouvelle tout de même, les importations de poisson ont chuté de 16% en 2017. Les abats et viandes de volaille ont connu la même tendance, -22%. Sur le plan mondial, le Cameroun occupe le 19e rang pour les importations de riz, le 40e rang pour les importations de poisson, le 63e rang pour les importations de blé et de lait, le 120e rang pour les importations d'abats et de viandes de volaille.

3- Analyse cause-effet

A) Un rapport de force extrêmement inégal

Les négociations sur les APE se déroulent entre des partenaires profondément inégaux sur presque tous les plans : poids commercial et politique, niveau de vie des populations, etc. Les négociations se déroulent entre, d'un côté, les 25 pays membres de l'UE, qui ont un PNB combiné d'environ 10.000 milliards d'euros, et de l'autre, sept groupes de pays ACP, dont 39 font partie des 50 Pays les moins avancés (PMA) 18.

Le « rapport de force » entre les groupes de pays ACP et l'UE est déséquilibré, celle-ci étant la première puissance économique et commerciale mondiale et le premier partenaire commercial des pays ACP. De plus, les échanges entre l'UE et le continent africain pèsent proportionnellement bien plus lourds dans la balance commerciale des pays africains que dans celle de l'UE. Les échanges de l'UE avec les pays ACP représentent environ 5% des échanges totaux de la zone UE, contre environ de 23% des échanges des pays ACP¹⁹. De plus, les exportations des pays ACP vers l'UE sont généralement très peu diversifiées

(essentiellement un ou quelques produits par pays). Il s'agit essentiellement de matières premières minières et énergétiques (61% de la valeur totale des exportations ACP à destination de l'UE en 2012) ou agricoles (16%²⁰). Les exportations de l'UE à destination des pays ACP sont beaucoup plus diversifiées et sont davantage constituées de biens d'équipement et de produits manufacturés.

L'UE est un par ailleurs un grand bailleur de fonds et un pourvoyeur d'aide à destination du continent africain. L'aide publique au développement provenant de l'UE est la plus importante au monde (49 milliards d'euros en 2009). Les trois quarts de cette aide proviennent directement des Etats membres, la Commission Européenne assurant le dernier quart. Cette aide représente souvent une part non négligeable dans le budget des Etats africains. Cette dépendance vis-à-vis de l'aide européenne amenuise la capacité de ces pays à négocier avec l'UE. Pour toutes ces raisons le rapport de force entre les deux continents n'est pas équilibré, d'autant plus que l'Afrique est morcelée en plusieurs régions pour les négociations ce qui affaiblit significativement la capacité des négociateurs africain à défendre leurs intérêts.

Les instances de négociations côté africain disposent un budget très limité, sans aucune commune mesure avec les moyens dont dispose la CE. Il existe ainsi un profond déséquilibre des capacités humaines et institutionnelles les parties à la négociation.

En Afrique Centrale, seul le Cameroun a paraphé un accord intérimaire le 17 janvier 2007. Selon cet accord la couverture de biens libéralisés par le Cameroun se chiffrera à 80%, en valeur des biens importés en provenance de l'UE sur les 15 ans à venir (2010-2025), l'engagement de libéralisation étant de 50% à l'horizon 2017. Tous les secteurs sont couverts par cet accord. Le Cameroun est pays en développement non « pays les moins avancés » et l'UE constitue le principal marché d'exportation de ses produits, et notamment les produits agricoles (cacao, bananes, café, autres fruits et légumes).

Seulement, une étude à révéler que dans le secteur de la grande distribution qui est florissant au Cameroun, on a moins de 2% des produits « made in Cameroon » ce qui a traduit à suffisance que les mesures imposées par les APE ont trouvé sur le chemin une agriculture Camerounaise en mauvais états dans les segments (Production, transformation, distribution) susceptibles profiter ou d'exister au milieu des APE. Les importations massives avoisinant les 500 milliards de Fcfa

donc 17 milliards seulement pour le riz dévoilent aussi les effets pervers des APE.

Les APE ont été présentés par la Commission européenne comme des accords favorisant le développement et la croissance économiques par les échanges commerciaux. Dans une étude réalisée en 2006 sur les impacts de l'APE avec la région Afrique centrale réalisée par le Gret et le Cirad, il est mis en évidence un impact négatif sur les recettes douanières, la production agricole et les industries alimentaires et la viabilité de certaines filières agricoles locales, ainsi que sur la consommation globale des ménages, la baisse de leurs revenus étant plus forte que la baisse des prix aux consommateurs. Le niveau de pauvreté s'accroîtrait, essentiellement en milieu rural et les inégalités de revenus seraient aggravées.

Tableau représentant les importations de certaines denrées (source ACDIC 2017)

| Produits | Quantités (t) | Valeurs (millions de FCFA) | Taux de croissance des quantités importées entre 2013-2017 (%) | Part des importations du Cameroun dans les importations mondiales en 2017 (%) | Rang du Cameroun dans les importations mondiales en 2017 | Balance commerciale en 2017 (millions de FCFA) |
|---|----------------------|-----------------------------------|---|--|---|---|
| Blé | 622 470 | 66 607,2 | 6 | 0,3 | 63 | -66 607,2 |
| Maïs | 46 115 | 5 192 | 32 | 0,0 | 112 | -5 033,6 |
| Riz | 853 451 | 171 121 | 6 | 1,5 | 19 | -170 225 |
| Huiles végétales | 2 577 | 1 694 | 27 | 0,1 | 80 | -1 623 |
| Pâtes alimentaires | | 36 236,2 | | 0,1 | 109 | -34 163,8 |
| Abats et viandes de volailles | 521 | 307,4 | -22 | 0,0 | 120 | -307,4 |
| Poissons | 199 208 | 44 762,3 | -16 | 0,3 | 40 | -44 378,4 |
| Lait et crème de lait non-concentrés | 2 719 | 1 464,1 | 6 | 0,0 | 109 | -1 449,2 |
| Lait et crème de lait concentrés | 15 665 | 24 446,9 | -1 | 0,2 | 63 | -23 936,5 |
| Oignon | 2 818 | 591,2 | -21 | 0,0 | 141 | -440,5 |

B) des non-dits des accords de partenariats et des politiques de l'UE.

L'agriculture est très souvent mise en avant car c'est **un secteur stratégique**, tant pour l'économie, pour l'emploi et pour la sécurité alimentaire (annexe 1) des pays du Sud :

- Dans les pays où plus de 30% de la population souffrent de malnutrition, l'agriculture représente 30% du PIB et 70% des emplois. En comparaison, en France, le poids de l'activité agricole (y compris des industries agroalimentaires) représentait 3,4 % du PIB en 2004 ; et 3,8 % de la population active totale.
- Les pays africains ne sont pas en mesure de subventionner leur agriculture comme le fait l'Union européenne et les secteurs agricoles du Nord et du Sud connaissent de considérables différences de niveau de mécanisation, de productivité, de soutien public à la production, à la transformation et à la commercialisation des produits alimentaires et agricoles.

La crise alimentaire a mis en lumière les **dangers de la libéralisation des marchés agricoles camerounais** :

En mettant en compétition les agricultures du Nord et du Sud, les brusques poussées d'importation ont étouffé des filières entières en Afrique et au Cameroun et donc des centaines de milliers d'emplois.

- Les pays qui reposent le plus sur les importations de produits alimentaires sont ceux qui ont été le plus durement frappés par la hausse des prix alimentaires.
- La libéralisation pousse à la concentration de la production (et donc des terres), de la transformation et de la commercialisation au bénéfice de grosses industries agro-alimentaires, souvent au dépend des exploitations familiales qui concernent pourtant 2,8 milliards de personnes dans le monde.

Le libre-échange est un jeu gagnant-gagnant or, le marché européen n'est ouvert aux produits camerounais qu'en théorie. Dans les faits, même si les produits camerounais sont supposés entrer en Europe sans droits de douane, il existe en réalité des mesures protectionnistes (barrières non-tarifaires) qui les bloquent. Il s'agit des exigences comme les normes

environnementales, les conditions de travail, la taille des produits, etc. A l'horizon, l'UE ne promet pas de lever ces barrières non-tarifaires, ce qui donne à l'APE un enjeu de puissance et non un enjeu économique.

Ce que ces accords et politiques ne présenteront pas mais qui sont là sous nos yeux, ce sont les conséquences inhérentes au contexte post-APE. Ce qui a changé ou alors ce qui est visible c'est :

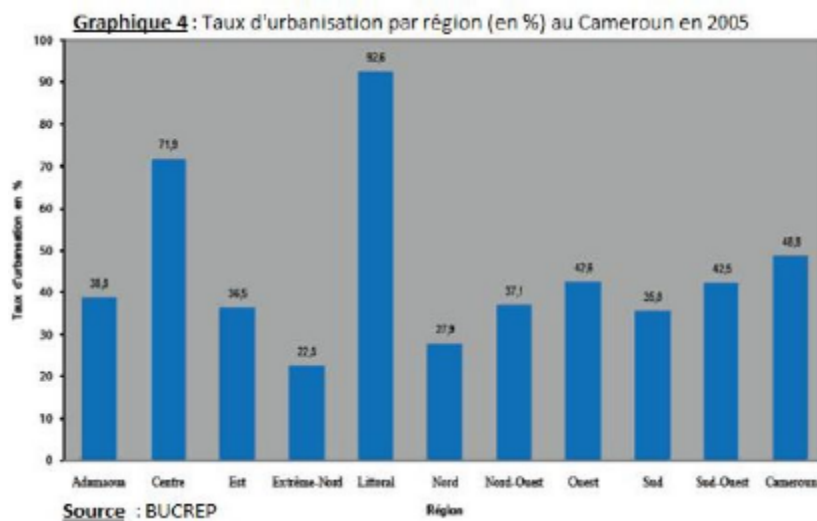
- L'augmentation des importations comme le démontre le tableau ci-dessous

Récapitulatif des importations entre 2006 et 2016 en quantités (tonnes)

| Lignes de produits | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 |
|------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--------------|
| Blé | 356 795 | 220 054 | 410 353 | 394 761 | 377 511 | 365 930 | 517 767 | 163 490 | 545 397,8 | 610 358,9 | 616 675,5 |
| Riz | 429 866 | 727 266 | 441 352 | 476 122 | 363 827 | 543 521 | 552 000 | 809 634 | 590 975 | 734 936,7 | 614 400,1 |
| Maïs | 4 042 | 1 637 | 3 404 | 22 662 | 14 751 | 4 705 | 5 314 | 11 270 | 33 595,7 | 8 392,7 | 31 959,5 |
| Poissons | 100 946 | 150 366 | 155 682 | 217 073 | 153 555 | 217 779 | 99 597 | 281 450 | 205 656,4 | 219 686,1 | 237 152,1 |
| Abats et viande de volaille | 2 993 | 3 525 | 533,9 | 527,1 | 3 217 | 1 535 | 1 835 | 6 101 | 1 508,2 | 1 522,5 | 936,9 |
| Huiles végétales | 53 285 | 41 114 | 48 942 | 49 461 | 39 514 | 8 086 | 65 991 | 71 532 | - | 16 004,8 | - |
| Lait et crème de lait | 12 712 | 12 908 | 13 621 | 15 914 | 12 043 | 11 751 | 16 412 | 16 153 | 16006,6 | 20 406,3 | 14249,6 |
| Oignon | 2 955 | 1 419 | 1 371 | 4 342 | 6 799 | 3 774 | 5 436 | 5 159 | 6 410,6 | 3 927,7 | 4 781,4 |
| Pâtes alimentaires | 5 736,9 | 4 510,9 | 7 884,8 | 14 175,4 | 6 982,9 | 14 752,4 | 15 515,6 | 20 733,2 | 12 429,3 | 20 581,5 | 9 282,8 |

- les pertes des revenus de douanes (A fin Février 2018, le Cameroun a perdu 676,5 millions FCFA de recettes)
- la détérioration du niveau de des paysannes vies visibles par plusieurs facteurs

➤ **l'exode rural** qui s'explique par: « Dans la mise en œuvre de sa nouvelle politique de développement du secteur rural adoptée en 2005, le Gouvernement camerounais dresse le constat d'un monde agricole malade, structurellement incapable désormais de nourrir la population camerounaise .Plusieurs contraintes qui bloquent la production ont été identifiées à savoir : le vieillissement de la population rurale, l'insuffisance des infrastructures d'appui au développement du secteur rural (pistes, routes), et les difficultés de commercialisation de la production, souvent du fait d'une chaine de commercialisation trop longue qui accapare l'essentiel de la valeur ajoutée agricole et freine le réinvestissement ».³



Il faut aussi joindre dans ce bataillon, les candidats à l'immigration clandestine.

³ Mémoire online

4- Conclusion

Les négociations sur les APE sont porteuses d'enjeux majeurs pour les pays ACP. Les APE constituent en effet des accords commerciaux ayant un statut juridique international et étant conçus pour durer dans le temps. Ils peuvent impliquer pour les pays ACP des mesures a priori favorables – accès au marché européen, aides financières –, mais ils signifient aussi des engagements en matière de politique commerciale potentiellement lourds de conséquences pour leur développement économique, leurs recettes fiscales et leur sécurité alimentaire de long terme. On trouve ainsi au cœur des débats sur les APE les divergences de conception quant au rôle des Etats et des régulations publiques dans le développement économique, notamment en matière de protection des marchés intérieurs. Selon la conception fondamentalement libérale de l'UE, la libéralisation des marchés africains et l'encouragement au commerce international sur la base de la théorie des avantages comparatifs constituent en soi des facteurs de développement, même si elle consent que : - d'une part, certains produits doivent être exclus de la libéralisation en tant que produits sensibles, - d'autre part, une aide financière est nécessaire pour permettre l'adaptation des économies africaines au nouveau contexte concurrentiel.

L'enjeu principal concerne cependant la question de la capacité des économies africaines à se développer, notamment en ce qui concerne l'agriculture, pour répondre aux besoins croissants de consommation de la population africaine et de matières premières pour les industries locales. A travers l'accord de Maputo, les pays africains se sont engagés à consacrer au minimum 10% de leur budget aux politiques agricoles. Mais, comme le souligne Kalilou Sylla, il importe que les politiques commerciales soient cohérentes avec ces politiques agricoles⁴, de façon à contribuer à la compétitivité des produits africains face aux importations.

Lorsqu'on dit que 20% des produits camerounais sont protégés, ce n'est pas entièrement vrai. Pour donner un exemple simple, l'on produit des poussins et des semences au Cameroun et ces produits seront aussi exonérés malgré l'existence en Europe des subventions. L'APE n'exclut pas les subventions accordées aux entreprises européennes et représente ainsi une menace pour le libre-échange au Cameroun dans la mesure où il ouvre la voie à la concurrence déloyale et aux pratiques de dumping.

⁴ Séminaire sur les APE de Coordination Sud, janvier 2014.

On ne peut pas aller chercher un marché de 500 millions de consommateurs en Europe alors que chez nous, l'offre ne permet même pas de couvrir les 22 millions de demande nationale. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. Les entrepreneurs locaux ont plutôt besoin des facilités et des mesures incitatives pour produire davantage. Il est clair que les exploitations familiales représentent un enjeu majeur pour la suite de ces APE. La compétitivité du Cameroun en dépend surtout dans le domaine agro-alimentaire qui apparaît comme le cœur de cible des effets de ces accords. Qu'aurait d'ailleurs le Cameroun à vendre dans le cadre de ces APE si ce n'est cette richesse agricole ?

Quand l'ACDIC a tiré la sonnette d'alarme pendant la venue des enseignes « carrefour » ce n'était pas temps en ennemi du commerce international, mais en posture pragmatique. Le secteur de la grande distribution au Cameroun c'est seulement 2% de produits locaux présents, donnée symptomatique de la situation des petits producteurs désœuvrés. Le déficit d'accompagnement des exploitations familiales au Cameroun c'est aussi l'histoire de plusieurs dans les mesures gouvernementales avec en mémoire les « affaires du programme mais » et « l'affaire des groupements d'initiatives communes fictives ». Cette classe qui peine déjà à nourrir le Cameroun aurait mérité une mise à niveau préalable ; c'est à dire un cadrage contenu dans une politique agricole lisible, mesurable et précise qui tiendrait en compte les spécificités agro-écologique du Cameroun pour déployer un plan de production massif.

Pour profiter de l'APE, il faut développer un avantage comparatif (domaine où l'on est compétitif sur le marché). Une économie agricole comme celle du Cameroun gagnait à se spécialiser par exemple dans l'industrie du bio. Au lieu de cela, on note plutôt le projet de mise à niveau des PME existantes dans le numérique par exemple alors qu'il sera très difficile au Cameroun d'être compétitif en Europe.

A fin Février 2018, le Cameroun a perdu 676,5 millions FCFA de recettes pour les produits du groupe 2 tels que le marbre, les intrants pour industries alimentaires, groupes électrogènes, véhicules automobiles pour le transport des marchandises : remorques et semi-remorques, brouettes et les accessoires de véhicules (pare-chocs, ceintures, freins, roues, embrayages). Au 25 Février 2018, l'on a un total global de 2755 déclarations d'importations ayant bénéficié de la préférence de l'UE pour une valeur de 95,2 milliards FCFA. Les indications macro-économiques s'accordent sur le fait qu'avec l'agriculture comme moteur de développement économique, le Cameroun pourrait aisément juguler les

effets néfastes des APE et au mieux apparaitre gagnant si la production connaît une croissance significative.

V. Bibliographie

- Afrique contemporaine 2006/1 (n° 217) Pages : 232 *De Boeck Supérieur*, Marie-Rose Mercoiret
- Analyse des politiques agricoles mises en œuvre au Cameroun depuis 1960, ONDOA MANGA TOBIE Mai 2006
- APE : Quelles conséquences pour les populations du Sud ? Oxfam France – Agir ici / AITEC / CCFD – Terre Solidaire 11 mars 2009
- www.ACDIC.net
- www.investiraucameroun.com

IV. ANNEXES

Mardi 26 Juin 2018 Prix : 400 F Cfa

Expression
HEBDO **ECONOMIQUE**

073 Directeur de la publication : Bertrand EBA Réception n°044/RDOP/K23/SP

Crise anglophone
Le lourd bilan économique
P.2

Elaboration de la loi de finances

Augmentation programmée du prix du pain, riz, huile de palme... en 2019



Dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances 2019, le président de la République, Paul Biya, a signé le 20 juin une circulaire qui fixe les grandes lignes du budget en préparation. L'on note une possible restauration de la taxe de 5% sur l'importation de ces produits de grande consommation. Le point sur les autres innovations budgétaires attendues l'année prochaine. Pp.5-8

Financement des campagnes

Flou autour de l'argent collecté pour Paul Biya

Le Comité central du RDPC enregistre régulièrement des plaintes sur l'utilisation de sommes mobilisées au nom du président du parti du flambeau ardent. P.9



Agro-industrie

Le Cameroun importera 100 000 tonnes d'huile de palme brute en 2018, pour garantir l'approvisionnement des raffineurs



Elevage
L'abattoir industriel de Ngaoundéré est désormais opérationnel P.3

L'œil DU Sahel

GRAND-NORD

2,5 millions de personnes menacées par la famine



Félix Watching, nouveau directeur de l'Ecole des Postes. Les leçons de ce 10 du Mayo Bank ont été publiées le 21 décembre dernier. P.2

Mozogo
Boko Haram fait 02 morts à Zeneme P.6



Garoua
Deux coffres forts emportés à la délégation régionale de la Santé P.6

Extrême-Nord
Du matériel roulant pour 03 hôpitaux P.6

Accident
Crash d'un avion militaire dans la localité de Ngong P.4